

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 DÉCEMBRE 2008**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le mercredi 10 décembre 2008, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

<b>Jean-Guy Breton</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Mario Pouliot</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Richard Turcotte</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Ronald Gosselin</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Marcel Morissette</b>	(Sainte-Justine)
<b>Suzanne C. Guenette</b>	(Saint-Louis)
<b>René Leclerc</b>	(Saint-Luc)
<b>Marcel Asselin</b>	(Saint-Magloire)
<b>Pierre Poulin</b>	(Saint-Prosper)
<b>Rock Carrier</b>	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Daniel Gagné</b>	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

2008-12-01

**2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2008 et suivi (séance ordinaire).**
- 4.0 Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2008 (séance d'adoption du budget).**
- 5.0 Rencontre : Madame Yolande Bernard, présidente de l'Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches.**
- 6.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
  - 6.1 Modification du schéma d'aménagement : adoption de règlements;
  - 6.2 Demandes de modification au schéma d'aménagement :
    - Municipalité de Sainte-Justine;
    - Municipalité de Saint-Prosper.
- 7.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
  - 7.1 Journée de la ruralité : madame Anne Vadeboncoeur;
  - 7.2 Autres sujets.
- 8.0 Dossiers du Pacte rural (s'il y a lieu).**
- 9.0 Affaires courantes :**
  - 9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;

- 9.2 Sécurité incendie : retour sur la rencontre technique de travail du 2 décembre;
- 9.3 Nomination du préfet suppléant;
- 9.4 Nominations aux comités de la MRC et auprès de divers organismes;
- 9.5 Demande(s) de contribution (s'il y a lieu).
- 10.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).**
  - 10.1 Comité des usagers des Centres de tri de Chaudière-Appalaches.
- 11.0 Administration :**
  - 11.1 Liste des comptes à payer;
  - 11.2 État des encaissements et déboursés.
- 12.0 Correspondance et communications.**
- 13.0 Varia :**
  - 13.1 Passion FM – Radio Bellechasse.
- 14.0 Période de questions.**
- 15.0 Clôture de la session.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-12-02

**3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2008 ET SUIVI (SÉANCE ORDINAIRE) :**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2008 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-12-03

**4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2008 (SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET) :**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance d'adoption du budget 2009 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**5.0 RENCONTRE : MADAME YOLANDE BERNARD, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DE LA FIBROMYALGIE RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES :**

Madame Bernard, accompagnée de madame Drouin, adjointe administrative de l'organisme, présente les objectifs de l'Association et le but de son intervention au Conseil des maires.

L'Association qui apporte un soutien aux personnes atteintes de fibromyalgie en Chaudière-Appalaches, veut se doter d'un symbole distinctif à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme. Le rosier « Fibromyalgie » deviendra ce symbole et sera offert aux municipalités de la région afin de financer la tenue des activités du 15<sup>e</sup> anniversaire.

On note que 14 000 personnes sont présentement atteintes de fibromyalgie dans la région de Chaudière-Appalaches.

Un document est remis à chacun des maires afin qu'un suivi soit effectué auprès de leur municipalité.

## **6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

### **6.1 Modification du schéma d'aménagement : adoption de règlements :**

#### **Modification du schéma d'aménagement et de développement : adoption de règlements**

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, rappelle aux membres du Conseil que les projets de règlements nos 90-08 et 91-08 qui leur sont soumis, contiennent l'ensemble des dispositions qui ont fait l'objet de discussions et sur lesquelles il y a eu consensus.

En plus des deux projets de règlements, deux documents justificatifs ont été remis aux membres du Conseil et devront accompagner les règlements à transmettre au ministère des Affaires municipales et des Régions.

2008-12-04

#### **Adoption du règlement no 90-08 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement**

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

Attendu que l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

Attendu que suite à l'autorisation accordée par la CPTAQ dans le cadre de l'article 59, il est apparu nécessaire de modifier le SAD;

Attendu que ces modifications au SAD ont plus précisément pour objectifs de :

- Ajouter de nouveaux îlots déstructurés et modifier les limites de certains îlots existants;
- Modifier les limites des affectations du territoire pour tenir compte de la décision rendue par la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- Intégrer les dispositions normatives inhérentes à la susdite décision de la CPTAQ pour encadrer les constructions résidentielles en zone agricole.

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ  
ET RÉSOLU

Que soit adopté le règlement no 90-08 tel que reproduit en annexe et faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-12-05

**Adoption du règlement no 91-08 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement :**

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

Attendu que l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

Attendu que suite à des représentations de certaines municipalités (périmètres urbains, affichage, etc.), et à l'avènement de nouvelles problématiques, il est apparu nécessaire de modifier le SAD;

Attendu que l'article 20.1 du projet de règlement déposé pour adoption a fait l'objet d'une modification; à savoir de ne plus régir les enseignes tridimensionnelles;

Attendu que ces modifications au SAD ont plus précisément pour objectifs de :

- Reconnaître les usages autorisés par la CPTAQ suite à une décision favorable rendue antérieurement à l'adoption du schéma révisé;
- Permettre à certaines conditions l'usage résidentiel de type bifamiliale isolée à l'intérieur de certaines aires d'affectation villégiature;
- Permettre et encadrer divers types d'hébergement touristique à l'intérieur des affectations agroforestière, forestière, récréative, villégiature, multi-ressources et certains îlots déstructurés;
- Préciser les intentions de la MRC à l'égard de l'utilisation de l'emprise ferroviaire;
- Modifier les limites des périmètres urbains de Sainte-Justine, Saint-Magloire, Saint-Prosper, Sainte-Sabine, Saint-Zacharie et Lac-Etchemin;
- Créer des périmètres secondaires et encadrer leur développement (Saint-Benjamin, Sainte-Rose et Saint-Magloire);
- Ajouter des secteurs de développement omis lors de l'adoption du SAD (Saint-Zacharie, Saint-Magloire, Lac-Etchemin);
- Préciser la limite et les cotes pour la plaine inondable de la rivière Etchemin à Lac-Etchemin;
- Modifier certaines normes et en insérer de nouvelles (Québec-Central, zones inondables, cohabitation des usages en zone agricole, forme des enseignes, etc.);
- Ajouter la possibilité, pour les municipalités, d'inclure des mesures additionnelles relatives à la protection et la régénération des rives;
- Identifier les aires d'affectations où l'implantation de sites d'entreposage de véhicules-moteurs hors d'usage est compatible.

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

Que soit adopté le règlement no 91-08 tel que reproduit en annexe et faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.2 Demandes de modification au schéma d'aménagement :**

Monsieur Lacombe expose la teneur de deux demandes de modifications au schéma d'aménagement. La première, formulée par résolution du cConseil de la Municipalité de Sainte-Justine, est à l'effet que soit exclue une partie de la zone agricole pour l'annexer au périmètre urbain.

La deuxième demande formulée par le Conseil municipal de Saint-Prosper consiste à permettre l'usage résidentiel sur une partie du périmètre urbain pour laquelle actuellement, seul l'usage commercial est autorisé en vertu du schéma d'aménagement de la MRC.

2008-12-06

**Appui à la demande d'exclusion formulée par le Conseil municipal de Sainte-Justine :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine souhaite obtenir l'exclusion de la zone agricole d'une superficie approximative de 3,68 hectares le long de la route du 11<sup>e</sup> rang afin d'agrandir son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande d'exclusion doit être adressée à la Commission de protection du territoire agricole par une municipalité ou une MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC est d'accord avec la démarche entreprise par la Municipalité de Sainte-Justine;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins demande que le projet déposé par le Conseil municipal de Sainte-Justine fasse l'objet d'une analyse et d'une recommandation du Comité consultatif agricole préalablement à une prise de position définitive de la MRC;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-12-07

**Appui à la demande de modification adressée par le Conseil municipal de Saint-Prosper :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Prosper souhaite pouvoir autoriser l'usage résidentiel le long de la route 275 entre le secteur Quatre-Chemins et le noyau villageois principal;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions actuelles du schéma d'aménagement ne permettent pas ce type d'usage compte tenu des considérations déterminées lors de la révision du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC est d'accord pour revoir ces dispositions compte tenu de la nouvelle problématique (desserte en aqueduc et égout);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins est favorable à la demande de Saint-Prosper;

QUE le service d'aménagement de la MRC travaille en collaboration avec le service d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Prosper afin qu'un projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement soit préparé en conséquence;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **7.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :**

### **7.1 Journée de la ruralité :**

Madame Anne Vadeboncoeur, directrice générale adjointe du CLD, présente les grandes lignes de la Journée de la ruralité qui se tiendra le samedi 21 février 2009.

Madame Arianne Labonté et monsieur Mathieu Baillargeon, conseillers en développement rural, apportent des précisions sur le déroulement de cette journée.

Chaque municipalité sera invitée à y présenter un projet ou un événement (bon coup) qu'elle considère « marquant pour sa communauté et qui a eu des impacts significatifs sur celle-ci ».

Enfin, le directeur général de la MRC informe les membres du Conseil que les municipalités seront appelées à promouvoir l'Activité-reconnaissance qui se tiendra après la clôture de la Journée de la ruralité.

### **7.2 Départ de madame Anne Vadeboncoeur :**

Tel que déjà annoncé, madame Anne Vadeboncoeur quittera prochainement ses fonctions de directrice générale adjointe du CLD. Elle occupera désormais des fonctions en développement économique au sein de l'Agglomération de La Tuque.

Les interventions des participants à l'assemblée notent l'appréciation pour l'excellent travail de madame Vadeboncoeur au sein du CLD, d'abord à titre de conseillère en développement rural, et plus récemment, à titre de directrice générale adjointe.

2008-12-08

### **Motion de remerciements :**

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION UNANIME

QU'une motion d'appréciation et de remerciements soit adoptée à l'endroit de madame Anne Vadeboncoeur pour l'excellence de son travail au CLD, d'abord à titre de Conseillère en développement rural, et ensuite comme directrice générale adjointe; l'expression de cette considération référant de façon particulière à l'intensité de son engagement, et à sa capacité de rassembler les énergies d'une communauté locale et régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **7.3 Souper des arts et de la culture :**

Madame Arianne Labonté fait part de la tenue du Souper des arts et de la culture, le jeudi 29 janvier prochain, à compter de 17h30, au Club de golf Le Grand Héron.

### **7.4 Un défi à 10\$ :**

Le directeur du CLD, monsieur Martin Veilleux, présente le projet « *Un défi à 10\$* » mis de l'avant par le CLD en partenariat avec *La Voix du Sud*.

Le principe de cette promotion repose sur un choix hebdomadaire de déplacer l'achat d'une valeur de 10\$ en achats traditionnellement faits à l'extérieur de la MRC par un achat fait localement.

Si 1 000 personnes relèvent ce défi pendant une année, c'est plus de ½ million de dollars qu'on injecte dans Les Etchemins.

### **7.5 Présentation de madame Jinny Bolduc :**

Le directeur du CLD présente madame Jinny Bolduc qui occupera les fonctions de directrice générale adjointe au CLD suite au départ de madame Vadeboncoeur.

Madame Bolduc, originaire de Saint-Camille, fait ainsi un retour dans sa région natale.

Les membres du Conseil lui souhaitent un bon retour dans Les Etchemins.

## **8.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL (S'IL Y A LIEU) :**

Aucun nouveau dossier n'est soumis.

## **9.0 AFFAIRES COURANTES :**

### **9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :**

Le préfet fait part de diverses rencontres tenues au cours du dernier mois.

Il invite le préfet suppléant à faire part des principaux points traités lors de la récente Assemblée des MRC du Québec et de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches auxquelles ce dernier a participé avec le directeur général.

Le dossier des coopératives de services à domicile, traité à la Conférence des préfets, a particulièrement retenu l'attention.

Le directeur général résume les principaux points soumis lors de cette réunion par messieurs Marc Tanguay et Émilien Bouffard, respectivement président directeur général et directeur des services sociaux et communautaires de l'Agence des Services de santé et de Services sociaux de Chaudière-Appalaches.

Bien qu'ils soient au fait des démarches présentement effectuées au niveau provincial par les coopératives de services à domicile (une Conférence de presse se tenant ce même jour à Québec à ce sujet), les représentants de l'Agence situent particulièrement, selon eux, la problématique de financement vécue par ces organismes dans le contexte suivant :

- faiblesse des ententes, ou absence d'entente dans certains cas, entre les coopératives et les CSSS;
- problème de viabilité de plusieurs coopératives qui devraient desservir un territoire dont la population se situe autour de 45 000 personnes (alors qu'à titre d'exemple, les représentants de l'Agence citent celle des Etchemins qui ne dessert qu'une population de 17 000 personnes);
- problèmes de qualité de gestion au sein de plusieurs coopératives.

Les interventions des membres du Conseil des maires font ressortir que la vision des responsables de l'Agence ne tiennent pas compte des niveaux d'intensité de services, de l'étendue des territoires, et de la réalité, sur le terrain, du partenariat coopératives / CSSS. On souligne de plus la déshumanisation des services à la personne par la création de structures regroupées dont les économies d'échelle restent à démontrer.

Ce dossier devrait à nouveau être soumis lors d'une prochaine Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches.

### **9.2 Sécurité incendie : retour sur la rencontre technique de travail du 2 décembre :**

Le président du comité de sécurité incendie, monsieur le maire Daniel Gagné et le directeur général font un bref rapport de la rencontre technique de travail du 2 décembre. Cette rencontre visait à constater comment peut se concrétiser l'orientation prise par les maires à l'effet de se diriger vers une gestion de la sécurité incendie par l'appui de 3 ou 4 personnes qui agiraient comme ressources pour divers secteurs de la MRC.

Outre les actions qui pourront être gérées par les municipalités locales avec un appui par secteur, l'équipe de travail a retenu que ce sont principalement les dossiers techniques relatifs à la prévention, à la formation, à la préparation de programmes et règlements qui devront davantage être traités à l'échelle de la MRC, en plus d'un soutien administratif et de secrétariat.

Le nouveau comité de sécurité incendie sera nommé au point 9.4 de la présente séance. En plus des maires qui y seront désignés, le comité sera complété par 4 intervenants terrains qui agiront comme personnes-ressources dans les divers secteurs, en plus de se partager certaines tâches qui devront être planifiées ou gérées à l'échelle de la MRC.

Ce comité sera convoqué à une première rencontre le plus tôt possible en janvier.

2008-12-09

**9.3 Nomination du préfet suppléant :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

la nomination de monsieur Denis Boutin à titre de préfet suppléant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.4 Nominations aux comités de la MRC et auprès de divers organismes :**

2008-12-10

**Nominations aux comités de la MRC :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

la nomination des membres suivants du Conseil des maires, ou d'autres représentants s'il y a lieu, au sein des divers comités de la MRC ci-après énumérés :

Comité Administratif de la MRC :

Membres : Hector Provençal (préfet), Denis Boutin (préfet suppléant), Adélarde Couture, Jean-Guy Breton, Mario Pouliot

Comité Consultatif Agricole (CCA) :

#1 : Jean-Guy Breton (maire)  
#3 : Marcel Asselin (maire)  
#5 : Martin Provençal (UPA)  
#7 : Dominique Bégin (UPA)  
Sièges #1, 3, 5, 7 à nommer à l'automne 2009.

#2 : Ronald Gosselin (maire)

#4 : Roger Gagnon (UPA)

#6 : Jean-Paul Poulin (UPA)

#8 : Sophie Audet (citoyenne)

Note : Madame Sophie Audet a manifesté le désir que le Conseil des maires désigne une personne pour la remplacer dès que possible.

Comité d'aménagement :

Membres : Hector Provençal, Daniel Gagné, Ronald Gosselin, Suzanne C. Guenette, Marcel Asselin

Délégués de Comté :

Membres : Hector Provençal, Denis Boutin, Jean-Guy Breton

Comité de gestion des boues :

Membres : Denis Boutin, Pierre Poulin, Marcel Morissette



Comité de Sécurité publique :

Membres : Jean-Guy Breton, Daniel Gagné, Mario Pouliot, Richard Turcotte

Comité de sécurité incendie :

Membres : Mario Pouliot, Daniel Gagné, Hector Provençal, Sylvain Poulin, Régis Morin, Michel Bernard, Pierre Morneau

Comité de gestion des matières résiduelles :

Membres : Marcel Asselin, Jean-Guy Breton, Marcel Morissette

Comité technique sur la ruralité :

Membres : Denis Boutin, Jean-Guy Breton, Pierre Poulin, directions générales de la MRC et du CLD

Comité du service d'évaluation :

Membres : Pierre Poulin, Marcel Morissette, Richard Turcotte

Comité culturel :

Membres : Comité à reconstituer après consultation auprès des anciens membres et des intervenants de ce secteur d'activité.

Comité de négociation de la convention collective :

Membres : Hector Provençal, Pierre Poulin, Adélarde Couture

Comité des Prix du patrimoine :

Jean-Guy Breton, Fernand Heppell, Martin Veilleux, Bernard Robert, Jérôme L'Heureux.

Comité de diversification et de développement du Fonds de soutien aux territoires en difficulté :

- 3 élus : messieurs les maires Jean-Guy Breton, Daniel Gagné et Mario Pouliot; monsieur Pouliot y représentant aussi le secteur forêt;
- les 2 directeurs généraux (ou leurs représentants) de la MRC et du CLD : messieurs Fernand Heppell et Martin Veilleux;
- 1 représentante du secteur manufacturier : monsieur Sylvain Vachon;
- 1 représentant du secteur agricole : monsieur Roger Gagnon;
- 1 représentante du secteur tourisme : vacant, à désigner;
- 3 représentants gouvernementaux (MAMR, MDEIE, Emploi et Solidarité sociale);
- le préfet étant d'office membre de ce comité.

2008-12-11

**Désignation de représentants auprès de divers organismes :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

la nomination des membres suivants du Conseil des maires, ou d'autres personnes s'il y a lieu, à titre de représentants de la MRC auprès des organismes ci-après énumérés :

C.A. de Radio Bellechasse (Passion-FM) :

Représentant : Marcel Asselin

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Représentant : Adélar Couture (substitut : Mario Pouliot)

Comité de Restauration de la Rivière Etchemin (CRRE) :

Représentant : René Leclerc ( substitut : Jean-Guy Breton)

Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC) :

Représentante : Cécile Veilleux

Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches (CRÉ) :

Représentants (membres d'office) : Hector Provençal, préfet et Jean-Guy Breton à titre de maire de Lac-Etchemin

Centre Universitaire des Appalaches :

Représentante : Cécile Veilleux

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Représentant : Daniel Gagné

Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins :

Représentant : Fernand Heppell (Conseil d'administration et comité exécutif)

Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) :

Représentants : Hector Provençal, Adélar Couture, Fernand Heppell

Transport adapté l'Autonomie :

Représentant : Hector Provençal

Comité des usagers des centres de tri (récupération) Chaudière-Appalaches :

Représentants : Jean-Guy Breton, Martin Roy

Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) :

Représentant : Pierre Poulin

Conseil de bassin de la Rivière Etchemin :

Représentant : Jean-Guy Breton (substitut : René Leclerc)

CLD DES ETCHEMINS : (les mandats entrent en vigueur à l'assemblée générale annuelle qui se tient généralement en avril, ou lors de nomination suite à une vacance)

Renouvellement des mandats (maires) qui seront échus à la prochaine assemblée générale (avril 2009) :

- Adélar Couture, siège no.5
- Suzanne C. Guenette, siège no. 7

Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) :

Représentants : Mêmes qu'au CLD

Concours d'œuvres d'art Beauce-Etchemins :

Représentante : Emmanuelle Breton

Cour municipale Ville Saint-Georges (pour les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper) :

Représentant : Daniel Gagné

**9.5 Demande(s) de contribution (s'il y a lieu) :**

Aucune demande n'est soumise.

**10.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu) :**

**10.1 Comité des usagers des centres de tri :**

Monsieur le maire Jean-Guy Breton et le directeur général adjoint font part des principales discussions intervenues lors d'une rencontre des usagers des 2 centres de tri (récupération) de Chaudière-Appalaches, tenue le 9 décembre.

Monsieur André Poitras, directeur général de la Société V.I.A. (centre de tri de Lévis) a dressé le portrait du marché des matières recyclables. Le marché connaît présentement une baisse très importante de ses prix, ce qui amènera une difficulté majeure qui n'a jamais été vécue dans les centres de tri. Cette situation est mondiale, et est reliée à la crise économique que nous traversons.

Par contre nos centres de tri sont mieux positionnés que plusieurs autres, et ce principalement dû au fait que l'on y procède au tri complet des matières pour lesquelles ils ont des ententes pour la vente d'un certain nombre de produits à prix garanti, à des clients plus près de leur production. Ces clients (ex. : papetières) ont besoin d'une qualité que plusieurs centres de tri ne peuvent leur fournir.

L'autre type de centre de tri est celui où il se fait un pré-tri et/ou qui visait presque uniquement l'exportation, et principalement l'Asie. Comme il n'y a pratiquement plus d'achats provenant du marché asiatique, ces centres connaissent une situation catastrophique. C'est ainsi qu'il y a présentement un entreposage d'une grande partie de leurs matières récupérées.

Tous les centres de tri subiront des pertes majeures au cours des prochains mois. Bien que nos 2 centres devraient pouvoir supporter certaines pertes, il faudra envisager des mesures d'atténuation et d'adaptation dès le début de l'année 2009.

On note, par exemple, que les centres pourront difficilement continuer de supporter les frais de rejets pour certaines matières transmises par les usagers.

Lors de cette rencontre, les 2 centres de tri ont confirmé que toutes les matières reçues de Chaudière-Appalaches sont présentement traitées. L'entreposage de matières non traitées à l'entrepôt de Tring-Jonction correspond à une partie des volumes qui sont reçus de l'extérieur, en prévision d'un traitement qui se ferait par une équipe additionnelle au centre de la Société V.I.A. de Lévis.

Un suivi sera fait lors d'une autre rencontre du comité des usagers qui se tiendra dès le 15 janvier prochain.

**11.0 ADMINISTRATION :**

2008-12-12

**11.1 Liste des comptes à payer :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 152 734.42\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.2 État des encaissements et déboursés :**

État transmis avec l'avis de convocation.

#### **12.0 CORRESPONDANCE :**

##### **12.1 Russell Gilbert, prés. Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARRIC) :**

Projet de résolution « *invitant la Fédération québécoise des municipalités du Québec à revoir sa position quant à l'orchestration de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant par les MRC* ».

2008-12-13

#### **Résolution concernant la position de la FQM relativement à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant :**

ATTENDU QUE la Politique nationale de l'eau mentionne « qu'aux niveaux local et régional, des organismes de bassin auront la responsabilité de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée en élaborant un Plan directeur de l'eau par bassin versant ... »;

ATTENDU QUE ces organismes ont été créés et oeuvrent dans leur milieu depuis quelques années;

ATTENDU QUE ces organismes ont été majoritairement créés sur une base volontaire émergeant de la société civile et du monde municipal;

ATTENDU QUE ces organismes ont acquis une expertise en matière de gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

ATTENDU QUE le territoire des bassins versants dépassent les limites administratives des MRC et d'autres territoires administratifs;

ATTENDU QUE ces organismes sont représentatifs des divers secteurs d'activités (économique, municipal, communautaire et gouvernemental) représentés au sein de la table de concertation que constitue l'organisme de bassin versant;

ATTENDU QUE les tables de concertation de ces organismes sont composées d'élus municipaux dans une proportion de 20 à 40 %;

ATTENDU QUE les Plans directeurs de l'eau élaborés par les organismes de bassin versant sont soumis pour acceptation et adoption par les élus municipaux siégeant au sein de la table de concertation, suite à la consultation des divers acteurs de l'eau, dont les MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE  
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil appuie la démarche du Comité de bassin de la Rivière Chaudière qui invite la Fédération québécoise des municipalités du Québec à revoir sa position quant à l'orchestration de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant par les MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **12.2 Ordre des ingénieurs forestiers du Québec :**

Correspondance adressée aux préfets des MRC du secteur Appalaches concernées par l'inspection régionale relative aux coupes forestières.

Cette correspondance fait suite à un avis transmis par les MRC au Syndic de l'Ordre questionnant les interventions répétées et reconnues non justifiées du Syndic. Ces gestes du Syndic interféraient non seulement dans le travail de l'inspecteur, mais dans notre gestion interne de l'inspection régionale. Notre prétention, sur avis légal, était à l'effet que les actes de notre inspecteur sont effectués à titre d'inspecteur (poste qui pourrait être occupé par un technicien) et non à titre d'ingénieur forestier. Cette fonction est ainsi, à divers endroits du Québec, occupée par un salarié non membre de l'Ordre.

Cette réponse à notre correspondance adressée au Syndic vient par ailleurs du président-directeur général de l'Ordre et non du Bureau du Syndic. Ce dernier prévient notre regroupement des MRC et de la Ville de Lévis que l'Ordre juge que cette fonction doit être occupée par un ingénieur forestier, et précise que « *nous (l'Ordre) demeurerons par conséquent extrêmement vigilants et accorderons une attention particulière quant à l'application future de cette entente (MRC's et Ville de Lévis) afin que les mesures nécessaires soient adoptées en cas d'exercice illégal de la profession d'ingénieur forestier* ».

Ce dossier a récemment été porté à l'attention de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches qui a adopté une résolution demandant que ce litige soit clarifié avec le soutien du Fonds de défense de la FQM.

Correspondance déposée.

### **12.3 Saint-Laurent Énergies :**

Invitation à une rencontre publique d'information portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans le secteur du Massif du Sud : le 13 décembre, de 10h00 à 14h00, au Centre municipal de Saint-Luc. Correspondance déposée.

### **12.4 Municipalité de Lac-Etchemin :**

Copie de lettre adressée à la firme GENIVAR qui avait soumis à la Municipalité une demande d'honoraires professionnels supplémentaires pour les plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la canalisation du Ruisseau Mailhot.

Cette copie nous est adressée compte tenu que ce contrat de services professionnels avait été octroyé par la MRC, avant que la gestion de la réalisation des travaux ne soit déléguée à la Municipalité.

Cette correspondance indique que le Conseil municipal a statué « *à l'effet de maintenir le versement de la somme de 42 000\$* » conformément à la soumission de GENIVAR datée du 29 octobre 2004, suite à l'appel d'offres public lancé par la MRC. Le devis d'appel d'offres incluait tous les travaux : plans et devis, documents d'appels d'offres, surveillance (avec résidence), obtention des permis nécessaires des différentes autorités, et autres mandats connexes.

Le directeur général de la MRC a déjà signifié son accord avec le libellé de cette correspondance qui associe la MRC à cette réponse à la demande de GENIVAR.

Correspondance déposée.

### **12.5 MRC de Robert-Cliche :**

Demande d'appui pour la réalisation de la piste cyclable dans l'emprise de la voie ferrée, et non sur l'emplacement de la voie elle-même, qui était opérée par le Québec Central. Une étude déposée récemment par GENIVAR démontre la faisabilité du projet selon cette formule.

La demande d'appui réfère particulièrement au montage financier pour les études subséquentes qui prévoit une contribution de 100 000\$ du gouvernement du Québec, et de 60 000 \$ de la CRÉ de Chaudière-Appalaches.

2008-12-14

**Appui à la MRC Robert-Cliche pour la réalisation d'une piste cyclable :**

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité du projet de piste cyclable dans la MRC Robert-Cliche réalisée par la firme GENIVAR et déposée le 26 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette étude démontre la faisabilité de réaliser le projet principalement dans l'emprise ferroviaire du Québec Central, et non sur l'emplacement de la voie ferrée elle-même;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de piste cyclable proposé a été fait en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, section transport ferroviaire et section route verte;

CONSIDÉRANT QUE ce tracé de 30,13 km relie les pistes cyclables des MRC de Nouvelle-Beauce et de Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT QUE le projet de piste cyclable constitue un attrait touristique important pour la région et que les retombées économiques seront majeures;

CONSIDÉRANT l'importante mobilisation des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie sur le projet de cohabitation d'une piste cyclable et du transport ferroviaire, tel qu'exprimé lors d'une rencontre tenue le 12 novembre 2008 à Thetford-Mines;

CONSIDÉRANT QUE les étapes subséquentes du projet de piste cyclable sont de réaliser l'étude des secteurs problématiques et l'étude des impacts sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces deux études est de 200 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche et le CLD Robert-Cliche ont proposé le montage financier suivant pour réaliser ces études, soit :

- Gouvernement du Québec : 100 000 \$
- CRÉ Chaudière-Appalaches : 60 000 \$
- MRC Robert-Cliche (25,49 km) 33 840 \$
- MRC Nouvelle-Beauce (2,42 km) 3 213 \$
- MRC beauce-Sartigan (2,22 km) 2 947 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie le projet de piste cyclable de la MRC Robert-Cliche tel que décrit au préambule de la présente proposition;

ET QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la MRC Robert-Cliche et le CLD Robert-Cliche dans leurs démarches concernant le financement de l'étude des secteurs problématiques et de l'étude des impacts sur l'environnement devant être réalisées dans le cadre de la poursuite de cet important projet pour la région.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12.6 Jean-Paul Beaulieu, Sous-ministre, MAMR :**

Confirmation de l'aide financière de 109 727\$ dans le cadre du Programme d'aide aux MRC pour l'année 2008. Correspondance déposée.

**12.7 MRC de Montcalm :**

Demande d'appui de la MRC dans sa démarche visant à faire clarifier, par le ministère de la Sécurité publique, la portée du terme « *variation significative de la population et de la criminalité* » utilisé à l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec. Correspondance déposée.

**13.0 VARIA :**

**Passion FM – Radio Bellechasse :**

Diverses questions relatives principalement à la structure actuelle de fonctionnement de la direction générale de Radio-Bellechasse sont adressées au représentant de la MRC et président de cet organisme, monsieur le maire Marcel Asselin.

Ce dernier précise que des réponses ont été apportées lors de la dernière assemblée générale de l'organisme, et les membres du Conseil conviennent qu'il y a lieu de porter une attention particulière sur l'avenir de notre radio communautaire.

**14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

2008-12-15

**15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER